



Construction sur terrain des parents

Par **aboutif**, le **13/06/2008 à 16:04**

Bonjour,rnrnMa mère a un terrain sur lequel elle a construit un immeuble, j'aimerais ajouter un étage à cet immeuble, la mairie nous l'autorise. J'ai donc constitué un dossier de prêt auprès de ma banque qui m'a été refusé car selon eux "On ne peut pas construire sur un bien qui ne nous appartient pas." Même si c'est ma mère qui est propriétaire et qui est d'accord ? Comment puis-je faire pour pouvoir emprunter ?rnrnMerci de m'aider.rnrnCordialement.

Par **Marion2**, le **13/06/2008 à 19:58**

Si vous construisez, de toutes façons, cette construction appartiendra à votre mère puisque bâtie sur son terrain

Par **aboutif**, le **13/06/2008 à 20:48**

Tout d'abord merci pour votre réponse.rnOui mais la banque ne me le permet pas, ma mère est d'accord pour me donner une partie de son terrain, est-il possible de faire cela chez le notaire ?rnMerci.

Par **Marion2**, le **13/06/2008 à 22:54**

Tout à fait, vous allez chez le notaire et votre maman pourra vous faire une donation

Par **Marion2**, le **13/06/2008 à 22:57**

J'ai oublié de vous spécifier qu'il faut que votre maman vous fasse une donation du terrain.
rnToute construction appartient au propriétaire du terrain !

Par **aboutif**, le **13/06/2008 à 23:15**

Ok mais ma mère peut-elle me faire une donation partielle ? C'est à dire juste une partie du terrain (un étage par exemple) et non le terrain dans sa totalité ?
rnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **Marion2**, le **14/06/2008 à 00:16**

Dans la mesure où votre maman est propriétaire du terrain, elle est également propriétaire des constructions bâties sur ce terrain.
rnVotre maman peut vous faire une donation d'une partie du terrain où vous pourrez construire et en être propriétaire.
rnMais si vous faites un étage supplémentaire à un immeuble appartenant à votre maman, sur son terrain, elle ne peut pas vous faire une donation sur cet étage. Elle en sera la propriétaire.
rnLe propriétaire d'un terrain est également propriétaire du bâti sur ce terrain, même si ce n'est pas lui qui en a fait la construction.

Par **aboutif**, le **14/06/2008 à 11:02**

Merci pour toutes vos réponses.
rnJ'ai donc une question qui en découle : Si c'est ma mère construit l'étage supplémentaire en faisant deux appartements :
rn1/ Si elle construit uniquement les structures, peut-elle me donner ou vendre un appartement pour que j'en devienne propriétaire et que je m'occupe des finitions ?
rn2/ Peut-elle me vendre ou donner un appartement sur plan (pas encore construit) ?
rnMerci d'avance.
rnPs : Etes-vous Notaire vous-même ?

Par **Marion2**, le **14/06/2008 à 12:24**

Il faudrait que vous posiez la question au notaire si c'est possible en ne construisant que les structure.

Par **aboutif**, le **14/06/2008 à 19:00**

Ok très bien merci pour tout, j'appellerai donc un notaire pour avoir des réponses à mes

questions.rnrnMerci beaucoup.